OFFICE DES CHANGES

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Réf : DERHMG/DRH/SCDRH

Office des Changes
DEPART 29/8/2018

I/SDRH/141/2018

Rabat, le

Décision d'ouverture d'un appel à candidature pour occuper des postes de responsabilité vacants à l'Office des Changes

Le Directeur de l'Office des Changes,

Vu le dahir n°1-58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 Janvier 1958) relatif à l'Office des Changes ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel de l'Office des Changes ;

Vu la décision n° OC/91/2018 du 3 Janvier 2018 portant organisation des structures de l'Office des Changes ;

Vu la décision n° SDRH/36/2014 du 20 Octobre 2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'Office des Changes.

Décide

Article 1 : Un appel à candidatures est ouvert aux candidats internes et externes pour l'occupation des postes vacants suivants :

- Chef de la Division Ressources Humaines ;
- Chef du Service Développement Réglementaire et Relations Externes.

Article 2 : Les attributions et spécifications relatives aux postes à pourvoir sont définies par la présente décision et les fiches de poste ci-jointes.

Article 3: L'appel à candidatures est ouvert aux candidats qui répondent à l'une des conditions suivantes:

POSTE DE CHEF DE DIVISION

Pour les candidats internes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique, relever au moins du cadre des contrôleurs et justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans au sein de l'Office des Changes ;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique, relever au moins du cadre des contrôleurs et justifier d'une ancienneté d'au moins 5 ans au sein de l'Office des Changes ;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique, occuper un poste de Chef de Service et justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans au sein de l'Office des Changes.

Pour les candidats externes : être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique, âgés de 45 ans au plus à la date de dépôt des dossiers et justifier d'une expérience de 6 ans auprès d'autres entités publiques ou privées, dont 3 ans au moins dans un poste de responsabilité.

Direction
OFFICE DES CHANGES

POSTES DE CHEF DE SERVICE

Les candidats internes doivent relever au moins du cadre des contrôleurs, être titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la Fonction publique et justifier d'une ancienneté de 2 ans au moins à l'Office des Changes.

Pour les candidats externes, ils doivent être titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la Fonction publique, âgés de 45 ans au plus à la date de dépôt des dossiers et justifier d'une expérience de 5 ans au moins dans un poste ayant un lien direct avec le poste à pourvoir, auprès d'autres entités publiques ou privées.

Article 4: Les dossiers de candidatures doivent être envoyés, sous pli fermé, par voie postale ou déposés au Département Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux de l'Office des Changes **(Service Carrières et Développement des Ressources Humaines)** à l'adresse suivante : 31, Avenue Patrice Lumumba, BP 71 – RABAT et ce, **au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 à 16h**.

Article 5: Les dossiers de candidature doivent contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature signée et adressée au Directeur de l'Office des Changes ;
- Le formulaire « dossier de candidature », joint à la présente décision, dûment renseigné.

Pour les candidats externes, fournir également :

- Une copie certifiée conforme aux originales des attestations de travail justifiant l'expérience acquise dans le domaine exigé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CNI ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme requis. Les diplômes délivrés par les universités et établissements étrangers doivent être accompagnés par l'arrêté d'équivalence (les attestations de réussite ne sont pas acceptées).

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises par le poste ou parvenu à l'Office des Changes après la date et l'heure susmentionnées, sera automatiquement rejeté.

Article 6: Une commission de présélection des dossiers de candidature sera désignée par décision du Directeur.

Article 7: Des convocations seront adressées par lettre recommandée ou contre accusé de réception et par courriel aux candidats réunissant les conditions requises pour occuper les postes vacants.

La liste des candidats présélectionnés ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection seront publiées **au plus tard le 26 septembre 2018** sur le site www.emploi-public.ma et sur les sites internet et intranet et les tableaux d'affichage de l'établissement.

Article 8: Une commission de sélection chargée d'effectuer les entretiens aux candidats présélectionnés, sera désignée par décision du Directeur qui sera diffusée sur l'intranet de l'Office des Changes et sur le site www.oc.gov.ma.

Article 9: A l'issue des entretiens de sélection, les résultats seront communiqués aux candidats et publiés sur les sites internet et intranet de l'Office des Changes, sur le site www.emploi-public.ma ainsi que sur les tableaux d'affichage de l'établissement et ce, dans un délai maximum de 60 jours après la date des entretiens.

Direction
OFFICE DES CHANGES